

2 décembre 2008

08.212

**Recommandation interpartis de gauche****Tenue d'Etats généraux de la santé**

Constatant que:

*La population cantonale est dans un état de crise de confiance sans précédent vis-à-vis de l'organisation de son système sanitaire, car:*

- le système sanitaire neuchâtelois est morcelé et les liens entre les structures institutionnelles (homes, hôpitaux physiques et psychiatriques) et ambulatoires sont lacunaires;
- une vraie gestion du système sanitaire neuchâtelois fait défaut (circulation d'informations contradictoires, peu argumentées ou semblant peu logiques, manque de consultation des personnes intéressées et concernées, absence de pilote à bord);
- les professionnel-le-s de la santé également expriment publiquement leurs préoccupations, leurs interrogations et leur incompréhension vis-à-vis de l'évolution de la politique hospitalière en particulier.

*Les problèmes de santé publique sont en augmentation, car:*

- le vieillissement de la population entraîne une demande croissante de soins;
- l'obésité est en progression, témoin de changements de comportements alimentaire et du manque d'exercice physique des individus dans notre société;
- les dépendances sont nombreuses (alcool, drogues, jeux, etc.);
- les maladies psychiques sont en augmentation;
- la promotion de la santé et la prévention des maladies – surtout celles liées au travail – sont insuffisantes, peu encouragées, mal coordonnées.

*Les coûts du système sanitaire restent une préoccupation majeure de la population car:*

- les dépenses liées aux infrastructures sanitaires restent mal maîtrisées;
- un nombre croissant de ménages ne peuvent plus – ou difficilement – assumer le paiement de leurs primes d'assurances-maladie.

Guidé-e-s par les valeurs/principes suivants:

*Concernant l'organisation sanitaire:*

- Démocratie: La gouvernance du système sanitaire doit être assurée selon des principes démocratiques. Une véritable représentation doit être assurée depuis la plus haute instance jusqu'à la population.
- Participation: La population du canton doit pouvoir participer à la mise en place des structures qui la serviront. Certains aspects de la politique sanitaire, comme la fermeture d'un établissement hospitalier par exemple, doivent être soumis au référendum facultatif.
- Confiance: La population doit avoir confiance dans ses structures de soins.
- Durabilité: La politique de santé doit être pilotée dans une optique de moyen à long terme (20 à 30 ans) qui intègre les principes du développement durable.
- Partenariat: Des contacts étroits – voire des collaborations – avec les cantons voisins, les hôpitaux universitaires, voire la France voisine sont à étudier plus avant et à développer.
- Subsidiarité: La responsabilité d'une action, lorsqu'elle est nécessaire, doit être transférée à la plus petite entité hiérarchique capable de résoudre le problème d'elle-même.

*Concernant la politique de santé:*

- Prévention: L'Etat doit être garant d'une promotion de la santé active, accessible à toutes les couches de la population. La prévention des maladies voit être soutenue activement.
- Transversalité: La politique de santé doit être menée de manière transversale englobant les différents départements politiques qui traitent notamment des sujets tels que : santé, éducation, sports, environnement, transports, monde du travail, conciliation travail rémunéré-travail domestique, etc.

- Durabilité: La politique de santé doit être pilotée dans une optique de moyen à long terme (20 à 30 ans) qui intègre les principes du développement durable
- Efficacité: Les mesures de politique de santé doivent pouvoir montrer leurs effets positifs.
- Diversité: La population doit pouvoir aborder la santé de manière personnelle et responsable. On devrait tendre vers une approche holistique de la santé.

Les député-e-s soussigné-e-s demandent au Conseil d'Etat d'organiser la tenue d'États Généraux de la Santé.

Les autorités neuchâteloises doivent mettre sur pied des Etats généraux de la santé dès le début de la législature 2009-2013 au plus tard, afin de réunir une représentation équitable:

- de la population de notre canton;
- des patients et des patientes;
- des différents corps professionnels du secteur sanitaire;
- de la santé publique;
- des associations professionnelles et des associations d'usagers;
- de l'assurance-maladie;
- des élu-e-s et membres des administrations communales et cantonale.

*Objectifs:*

Réunir les avis, les attentes et s'interroger sur les missions ainsi que l'organisation du système sanitaire.

Viser une amélioration du système sanitaire à court, moyen et long terme.

Initier une action globale sur la politique sanitaire qui permette à la population neuchâteloise de retrouver confiance en son système de santé.

Signataires: Patrick Erard, O. Duvoisin, P. Herrmann, T. Huguenin-Elie, D. de la Reussille, P. Bonhôte, P.-A. Thiébaud, C. Bertschi, M.-F. Monnier Douard, N. Fellrath, V. Pantillon, J. Lebel Calame, J.-C. Pedroli, B. Nussbaumer, A. Bringof, R. Egger, J.-P. Veya, E. Flury, C. Stähli-Wolf, S. Müller Devaud, D. Angst, L. Debrot, P.-L. Denis, G. Hirschy, J.-D. Blant, C. Leimgruber, M. Ebel, M. Guillaume-Gentil-Henry, M. Debély, Pierrette Erard, François Cuche, C. Borel, M.-C. Jeanprêtre Pittet, S. Fassbind-Ducommun, M. Castioni, D. Taillard, F. Montandon et C. Mermet.